



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### SECURITE ROUTIERE

Pau, le 26/02/2021

### Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2021, **6** décès \* (contre 3 à la même période en 2020) sont déjà à déplorer sur les routes du département.

Au 21 février 2021, on compte **85** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **92** blessés dont **19** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont principalement dus à un défaut de maîtrise (**26 accidents**) et aux refus de priorité (**19 accidents**).

Durant la semaine du 15 au 21 février 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **334** excès de vitesse ;
- **10** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **5** délictuelles ;
- **15** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **20** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **2** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **14** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **27** suspensions du permis de conduire.

De nombreux excès de vitesse ont été constatés la semaine dernière avec 334 infractions relevées. La vitesse est la première cause de mortalité routière en France. Les risques à pratiquer une vitesse excessive sont nombreux :

- Un champ visuel réduit : plus la vitesse augmente, plus le champ de vision est réduit.
- Des accidents plus graves.
- Une augmentation de la fatigue.
- Une augmentation des distances d'arrêt en cas de freinage d'urgence.

Évitez donc de prendre des risques :

- Respectez les limitations de vitesse
- Adaptez votre vitesse aux circonstances : conditions climatiques, état de la chaussée, circulation de nuit.
- Rallongez la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

*\* Malgré le décès du 19 février 2021 à Nabas, le nombre de décès dans le département reste à 6 en raison d'un précédent décès comptabilisé à tort en accident de la circulation.*



## Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | @prefet64

2/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex